



COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

Affiché le 23.12.16

Procès-verbal de l'assemblée communale du : 19 décembre 2016

Procès-verbal n° : 03

Séance présidée par : Kohler Jean-Philippe, président des assemblées

Secrétaire : Metafuni Véronique, secrétaire des assemblées

Conseil communal : Jolissaint Didier, Barth Michel, Breton Albert,
Daucourt Yvan, Loutenbach Tony,
Rebetez Raphaël et Guillaume Jacques

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10.10.2016
2. Discuter et voter le budget 2017 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales
3. Information relative au projet de modification du règlement communal sur les constructions – Introduction de l'indice d'utilisation du sol minimum de 0.25 pour la zone d'habitation A (Zone HA)
4. Divers

M. le Président présente les salutations aux citoyens et souhaite la bienvenue à chacun pour la 3^e et dernière assemblée de l'année 2016.

Il remercie les citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence à l'assemblée de ce soir. Il remercie chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient le plus clairs possible.

Le Président ouvre, en présence de 34 ayants droit (majorité 18), l'assemblée ordinaire du 19 décembre 2016 convoquée par tout ménage du 16 novembre 2016 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 41 du 23 novembre 2016.

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne MM Jean-Paul Frossard et Raymond Desboeufs. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. Ce dernier les remercie d'avance de leur collaboration.

La salle ne compte pas de personne n'ayant pas le droit de vote.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 octobre 2016

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation de la commune de Courgenay qui stipule

- *Le procès-verbal sera rédigé dans un délai de quinze jours. Il sera diffusé (site Internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture*

Il informe ensuite l'assemblée que le PV a été affiché au panneau d'affichage public en date du 18.10.2016 et qu'aucune demande de complément ou de rectification n'a été demandée. Néanmoins, il demande si quelqu'un dans la salle suggère une modification ou correction à apporter au PV ce qui n'est pas le cas. Le PV est donc accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter le budget 2017 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le budget de fonctionnement pour 2017 présente des charges pour Fr. 8'926'472.50 et des produits pour Fr. 8'921'764.30, ce qui laisse apparaître un déficit prévisionnel de Fr. 4'708.20.

Ce résultat est obtenu sans changement de la quotité d'impôt communal ni changement au niveau des taxes, à l'exception de celle d'utilisation pour les eaux usées qui passe de Fr. 1.20 à Fr. 2.20.

Comme déjà évoqué lors des assemblées communales précédentes, la nouvelle loi sur les eaux impose aux collectivités la couverture intégrale du coût de remplacement des conduites. En d'autres termes, il s'agit pour les communes de créer des fonds suffisamment importants de manière à assurer en permanence le renouvellement des équipements (le réseau). L'eau et les eaux usées sont concernées. Bien que la volonté exprimée par la nouvelle loi soit tout à fait louable, il faut être conscient que ceci est synonyme d'une forte augmentation du prix de l'eau. L'augmentation de ce prix varie d'une commune à l'autre en fonction des fonds à disposition à ce jour. Bien que la commune ait un fonds pour l'eau, il n'en est rien pour les eaux usées. Mais les deux réserves devront être alimentées dans un délai de l'ordre de trois années. Pour 2017, le conseil communal propose de débiter avec une hausse de Fr. 1.00. Les deux années suivantes emboîteront le pas dans un ordre de grandeur à définir encore, mais le prix de l'eau actuel pourrait bien être multiplié par ~ trois. Tout cela reste à calculer précisément.

Le canton va aider les communes en mettant à disposition très prochainement un nouveau règlement lié au prélèvement des taxes, texte qui sera soumis en temps voulu à l'assemblée communale également.

La particularité de l'assujettissement des agriculteurs y sera probablement insérée. Il fait mention de l'eau consommée par le bétail, volume qui n'est pas traité par la STEP. La Chambre d'agriculture a déjà interpellé les conseils communaux à ce sujet.

M. le Maire indique également que la LGeaux introduit encore l'obligation aux stations d'épuration des eaux d'adapter leurs infrastructures de manière à lutter contre les micropolluants déversés dans

les cours d'eau. Pour le SEPE, cela équivaut à un coût de Fr. 9.00 par habitant par année, soit environ Fr. 0.15 ct par m³ consommé. Ce prix unitaire est déjà inséré dans le prix du m³ d'eau dans le cadre du budget 2017.

Pour terminer, il relève également que certaines communes ont décidé d'attendre encore avant d'augmenter le prix de l'eau, d'autres, comme Courgenay, ont décidé d'augmenter ce prix de manière progressive de sorte que cela soit peut-être davantage absorbable dans les budgets des foyers.

En ce qui concerne les amortissements, c'est un montant global de Fr. 525'350.00 qui est prévu, ce qui représente un taux moyen de 3.52 %, donc supérieur au taux linéaire de 2 % généralement admis par le service des communes.

Autre point particulier de ce budget 2017 soulevé par le Maire est celui du SIS (sapeurs-pompiers) dont l'exploitation comprendra désormais les charges liées aux bâtiments de Cornol et Courgenay, soit notamment l'électricité, chauffage et intérêts hypothécaires. Ces imputations amélioreront la transparence et la justesse des comptes de ce service communal, comme c'est le cas pour les autres services.

Il commente également le nouveau mode de financement des crèches-garderies- unités d'accueil de la petite enfance, qui a changé en août dernier. 2017 sera donc le premier exercice avec le nouveau régime. Sans entrer dans le détail, il relève que le personnel sera rémunéré selon les fonctions et classes de traitement données par le canton dans la mesure où la commune adhère à ce mode de rémunération ce qui est le cas à Courgenay depuis des années pour le personnel communal mais pas pour la garderie. D'une manière générale, les salaires ont pris l'ascenseur mais ils étaient injustement faibles par le passé. L'égalité de traitement n'était pas assurée non plus.

Autre élément nouveau, le canton attribue une enveloppe aux communes « siège » et tout dépassement d'enveloppe reste à charge de la commune seule. Pour Courgenay, sur la base du budget remis par la garderie et discuté ensuite, la commune ne devrait pas assumer davantage de charges que celles déjà payées dans le cadre de la répartition des charges Etat-Communes. Mais il faut admettre que cela reste volatil puisque le « taux d'occupation » de la garderie durant l'année peut rapidement influencer le résultat. Ce premier exercice permettra d'y voir plus clair.

Concernant les salaires du personnel communal, le conseil communal a renoncé à introduire une diminution de 1.5 % recommandé par le canton dans le cadre des mesures budgétaires (réajustement partiel du renchérissement). En effet, le conseil préfère geler les salaires, le temps qu'il faudra, en cas de période difficile au lieu de baisser les salaires des employés. Il relève également que Mme Thérèse Winkler est en arrêt maladie et qu'elle ne pourra plus reprendre le travail. Son poste sera repourvu à 100 % et non 55 % comme actuellement. La mise au concours doit encore être validée par le conseil communal (pourcentage et cahier des charges) mais le nouveau poste déchargera tant la conciergerie que la voirie car M. Didier Jolissaint relève la surcharge de travail dans le secteur voirie. Le conseil communal se prononcera en début d'année 2017.

Pour le reste du budget 2017 et comme ces années écoulées, le niveau historiquement bas des taux d'intérêts allège agréablement les charges. A titre d'exemple, la commune a obtenu un taux de 0.74 % à 5 ans pour le crédit lié à la rénovation du Bourg.

Côté impôts, M. Didier Jolissaint relève que les rentrées fiscales sont encore très appréciables même si la tendance est à la baisse et que des doutes subsistent pour ces prochaines années pour les personnes morales surtout.

Pour conclure, il informe l'assemblée que la commission des finances et le conseil communal unanimes, proposent d'accepter ce budget 2017.

Il remercie ses collègues de la commission et du conseil pour leur soutien et leur participation active (budget 2017 pas évident) ainsi que Mme Dargier, pour son très bon travail dans l'élaboration de ce budget.

M. le Président remercie M. le Maire et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à Mme Dargier, caissière communale. Elle présentera le budget chapitre par chapitre et la discussion sera ouverte après chaque chapitre. Une discussion générale sera ouverte en fin de présentation du budget.

Mme Laure Dargier informe l'assemblée que le budget 2017 a été calculé sur un nombre d'habitants de 2291 au 31.12.2016. Elle relève, dans le cadre du rapport préliminaire, que les taxes sont inchangées à l'exception de la taxe de l'eau usée comme l'a informé M. le Maire dans son entrée en matière. Elle commente ensuite le compte administratif.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport préliminaire et le compte administratif, discussion qui n'est pas demandée.

Mme Dargier passe ensuite à la présentation du budget chapitre par chapitre.

01 – Autorités, administration générale

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

02 – Travaux publics

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

03 – Affaires juridiques, police, militaires et PCi

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

05 – Instruction, formation, culture et sport

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

06 – Aide sociale et santé publique

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

07 – Economie publique

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

08 – Finances

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

09 – Impositions

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

10 – Services communaux

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte :

M. Jean-Jacques a Marca demande si une taxe spéciale de raccordement pour les résidences secondaires est perçue ? Mme Dargier relève qu'aucune taxe n'est prévue à cet effet. Elle relève que le conseil communal attend le règlement type que doit transmettre le délégué aux affaires communales à chaque commune et de voir ce qui sera prévu pour les résidences secondaires. Une séance d'information est également prévue en février 2017.

M. Xavier Rérat demande si les taxes augmenteront jusqu'à ce que les fonds des eaux usées et de l'eau soient suffisamment alimentés ou si les taxes augmenteront toujours progressivement ? Mme Dargier relève que la nouvelle loi implique que les fonds tant de l'eau que des eaux usées doivent toujours être alimentés de façon à permettre le renouvellement des installations. Un montant de Fr. 500'000.-- doit toujours être disponible sur les fonds. Elle relève que les différents travaux liés à l'eau et à l'épuration des eaux usées seront financés par lesdits fonds. Cela implique qu'ils devront être réapprovisionnés régulièrement.

M. Xavier Rérat demande si dans le cadre du nouveau mode de financement des crèches, il est prévu une augmentation du tarif pour les parents. Mme Dargier n'a pas encore connaissance de la pratique du canton mais relève que le sujet est actuellement en discussion.

La parole n'est plus demandée. Mme Laure Dargier conclut en informant l'assemblée que le budget 2017 boucle avec des charges à hauteur de Fr.8'926'472.50 et des produits à hauteur de Fr. 8'921'764.30 ce qui laisse apparaître un déficit de Fr. 4'708.20

La discussion générale est ouverte :

M. Brice Prudat demande si l'augmentation prévue pour le poste de Mme Winkler est justifiée et si oui pourquoi ? M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le conseil communal s'interroge depuis plusieurs années déjà sur la dotation en personnel du service technique ceci au vu des différentes réclamations enregistrées au sein de l'administration, des tâches confiées à des entreprises ou des travaux qui ne peuvent pas être réalisés régulièrement à cause du manque de temps, l'augmentation est justifiée ceci pour le bon fonctionnement du service technique.

M. Raymond Desboeufs relève que selon information par tout ménage l'abri PC ne sera plus loué à l'armée. Au vu de cette information, il s'interroge sur le montant de Fr. 15'000.-- mentionné dans le budget en tant que revenu pour l'abri PC. M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que la décision du conseil de ne plus louer l'abri PC a été prise après la ratification du budget 2017 et sa publication. Il relève également que le conseil communal réfléchit à d'autres sources de revenus. Les charges de l'abri PC devraient également baisser en conséquence puisqu'il ne sera plus nécessaire de ventiler et de tempérer l'abri PC pour les troupes militaires.

La parole n'est plus demandée le Président clôt la discussion et passe au vote en demandant à l'assemblée communale :

✚ acceptez-vous le budget 2017 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales

Résultat : 31 oui – 0 avis contraire

M. le Président remercie l'assemblée et la caissière communale pour son travail.

3. Information relative au projet de modification du règlement communal sur les constructions – Introduction de l'indice d'utilisation du sol minimum de 0.25 pour la zone d'habitation A (Zone HA)

M. le Président donne la parole à M. Michel Barth pour donner l'information relative au projet de modification du règlement communal. Il rappelle qu'il s'agit d'une information ce qui implique qu'il n'y aura aucune décision.

M. Michel Barth informe l'assemblée que la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire oblige les communes à revoir leur façon de rationaliser le territoire. Pour se conformer à la nouvelle LAT, la conception directrice du canton prévoit, par sa fiche n° 1.05 un indice minimal d'utilisation du sol de 0.25.

Pour se conformer à la nouvelle LAT et à la nouvelle conception directrice du canton, le conseil propose de modifier le règlement communal sur les constructions en fonction.

Cette modification sera publiée pendant 30 jours dans le Journal officiel.

M. Le Président relève qu'il s'agit ici bien de se conformer à une directive fédérale donc de ce fait l'assemblée n'a pas tellement d'autres possibilités que d'accepter cette mise en conformité ?
M. Michel Barth répond par l'affirmative.

La discussion est ouverte :

M. Xavier Rérat demande ce qu'il en est des propriétaires qui possèdent une grande parcelle déjà construite ? M. Michel Barth informe l'assemblée que ce changement s'appliquera aux nouvelles constructions. M. Didier Jolissaint précise que la nouvelle LAT ordonne que tous les terrains qui sont ou peuvent être équipés soient construits. Si les propriétaires ne rationalisent pas leur terrain, la commune peut faire valoir son droit d'emption.

M. Brice Prudat demande si la LAT prévoit un équilibre entre la zone bâtie et la zone à bâtir. M. Didier Jolissaint informe l'assemblée qu'aujourd'hui la zone d'habitation HA est concernée ; il rappelle que la zone centre n'a pas d'indice d'utilisation. La nouvelle LAT met une telle pression que le conseil a dû répertorier les parcelles constructibles dans le cadre de la modification du PAL (plan de zones) ceci afin de déterminer le nombre de m² encore disponibles avant d'étendre davantage la zone à bâtir. Les dents creuses doivent être construites. Le conseil communal a d'ailleurs commencé d'approcher les propriétaires privés concernés.

M. Brice Prudat s'étonne de l'indice d'utilisation à respecter (de 0.25 min à 0.40 max). Comment un immeuble locatif sur 3 étages par exemple peut respecter un tel indice. M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le règlement communal sur les constructions comprend déjà des zones où l'indice de 0.4 peut être dépassé et aller jusqu'à 0.6. Mme Metafuni relève que dans certains plans spéciaux l'indice d'utilisation va même jusqu'à 0.8.

M. le Président demande si toutes les parcelles d'une surface suffisamment grande pour accueillir une nouvelle construction sont concernées par la nouvelle LAT. M. Didier Jolissaint répond par l'affirmative car dans le cadre de la révision du PAL, le canton a répertorié toutes les parcelles en zone de construction même les plus compliquées à viabiliser.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant M. Michel Barth pour son exposé.

4. Divers

M. le Président donne sans autre la parole à M. le Maire pour quelques communications :

M. Didier Jolissaint informe l'assemblée sur les points suivants :

- le 10 octobre dernier l'assemblée donnait son feu vert pour la réfection du Bourg. L'appel d'offre a débuté et sauf imprévu, les travaux débuteront au printemps prochain. Ce sera un grand chantier qui nécessitera de la compréhension des très nombreux usagers de ce secteur. La sécurité devra être prioritaire, encore plus que d'habitude dans une rue fréquentée, outre les riverains, par les élèves, les membres des sociétés sportives, et les participants aux manifestations organisées au CSC ;
- remerciements à la commission culturelle ainsi qu'aux personnes concernées par le renouvellement des rendez-vous des fenêtres de l'Avent qui semblent rencontrer un vrai succès. Il les recommande, il reste encore quelques soirées ;
- remerciements également à toutes les commissions qui ont contribué au bon traitement des dossiers en 2016 ainsi qu'au personnel communal pour son efficacité ;
- 2017 sera la dernière année de cette législature. Il reste encore bien du travail pour l'année prochaine. Il profite de remercier la population de la confiance témoignée à l'égard du conseil communal ces quatre exercices passés et pour la confiance que la population renouvellera il l'espère, pour les décisions à prendre en 2017.
- C'est dans cet esprit constructif et positif, qu'il adresse les meilleurs vœux du conseil communal et souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun.

M. le Président remercie M. le Maire

La discussion générale est ouverte :

M. Jean-Paul Frossard informe l'assemblée des problèmes qu'il rencontre avec le traitement des déchets verts et notamment avec le personnel communal qui ne respecte pas les consignes (dépôt de plastique par exemple) ce qu'il trouve lamentable et d'autres utilisateurs également. Il retrouve régulièrement des déchets de plastique ou autres détritiques dans le compost.

Il relève également que trop de personnes d'Alle ou Cornol viennent déposer des déchets alors qu'ils ne sont pas autorisés. Il a réfléchi à plusieurs solutions depuis quelques temps mais n'en trouve pas une seule satisfaisante. L'ouverture du centre de compost selon des horaires n'est pas l'idéal tant pour lui que pour les citoyens. Aussi, il demande de l'aide au conseil communal pour trouver une solution et amender les contrevenants.

M. Albert Breton relève que le site est privé et que la surveillance appartient au propriétaire. De plus la commune ne peut sans doute pas amender des contrevenants sur un site privé.

M. Didier Jolissaint remercie M. Jean-Paul Frossard pour son partenariat avec la commune mais se rallie à l'analyse de M. Breton. Il s'agit d'un site privé auquel la commune verse une contribution. Quant au souci rencontré avec le Service technique, M. le Maire en discutera avec les personnes concernées.

M. Jean-Paul Frossard relève que s'il ne devait pas obtenir le soutien de la commune il se verra contraint de résilier le contrat. Il insiste auprès du conseil communal pour que ce dernier écrive aux communes d'Alle et Cornol pour les sensibiliser à ce problème.

Après avoir consulté ses collègues du conseil, M. Didier Jolissaint accepte d'écrire aux communes d'Alle et Cornol pour les informer des problèmes rencontrés par M. Frossard.

M. Jean-Claude Roy demande le marquage de la priorité de droite au carrefour de la Rue Paul-Montavon (poste) et Rue Petite-Gilberte avant qu'une collision n'ait lieu. M. Michel Barth relève que toute une série de marquages de priorités de droite est prévue ; il veillera que cet endroit soit compris dans les marquages.

Mme Marie-Joëlle Zuber informe le conseil que trop de personnes ne respectent pas les horaires de l'éco-point de la gare. Elle demande qu'un panneau visible et rappelant les horaires d'ouverture de l'éco-point soit installé. Le panneau posé actuellement est trop petit et peu visible. M. Didier Jolissaint relève que peu importe la grandeur du panneau il y aura toujours des contrevenants. Le conseil communal prend note de la demande de Mme Zuber.

M. Xavier Rérat remercie la commune d'avoir organisé une conférence sur le Général Comman et suggère que la commission culturelle et sociale entrevoie une conférence sur Adolphe Gandon.

La parole n'est plus demandée, M. Le Président remercie les citoyens pour la qualité des débats, présente ses vœux pour les fêtes de fin d'année, invite les participants à partager le vin chaud et souhaite bon retour à chacun dans leur foyer.

L'assemblée est levée à 21h10.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le Président

La Secrétaire

J.-Ph. Kohler

V. Metafuni